



Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du jeudi 3 septembre 2026

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil d'administration débute à 17h 00.

Approbation de la réunion du conseil d'administration du 5 août 2026

Adopté à l'unanimité sans modification.

- ✓ Des dates concernant les créneaux horaires de certaines activités ont été modifiées et mises à jour sur internet.
- ✓ Sylvie Faity souhaiterait que la liste des présents à chaque conseil d'administration figure dans les compte rendus : la fiche de présence sera dorénavant jointe.

Tour de table

Avant de débiter la réunion, l'ensemble des membres se présentent au cours d'un tour de table pour faire connaissance avec Laetitia Gentili, la nouvelle professeure de yoga.

Le calendrier, les horaires et tout renseignement utile concernant le yoga sont en ligne sur le site internet de B.A. Jeannette Baranger assure le relais avec Laetitia pour toutes informations et inscriptions. Des informations seront également données dans la presse pour faire connaître cette nouvelle activité.

Adhésions 2026-2027

A ce jour, 133 adhésions effectuées avec 40 paiements par carte bancaire par Helloasso. Ce nouveau modèle de paiement est à privilégier pour régler les cotisations.

Organisation du vide grenier du dimanche 13 septembre

Bien qu'il ne soit pas prévu de réserver un emplacement, des numéros de téléphone ont été diffusés pour ceux qui souhaitent obtenir des renseignements. Une soixantaine de personnes se sont manifestées auprès de Jeannette ou Sylvie.

La fiche de renseignements à remplir obligatoirement par les exposants a été mise en ligne et Gérard Turpeau fera des copies de ce document à remettre le dimanche matin à ceux qui ne l'auraient pas encore rempli.

Avant le 13 septembre :

- Matériel à retenir par Alain Fy auprès de la mairie et du comité des fêtes : 3 tonnelles (1 de 6 m et 2 de 3 m), 6 tables et 5 tables de largeur différente, 12 bancs, le tableau et la rallonge électriques, le congélateur et 2 frigos.
- Patrice Chotard s'occupe de récupérer la plancha pour les grillades, le percolateur, la bouilloire, la friteuse et les gaufriers de BA, de l'achat de l'eau, du café, du vin, des grillades et des frites ainsi que de la

charcuterie pour les sandwiches et du pain auprès du Fournil (60 baguettes et viennoiseries à récupérer par Gérard ou Jean-Charles pour le matin).

- Alain, Gérard, Gilbert et Jacques récupèrent le matériel de B.A le samedi à 18h. Gérard doit réserver le camion auprès de la mairie.
- Patrice passera une commande de glaces si la météo prévoit du soleil pour le dimanche. Gérard et M. Christine iront les récupérer à Promocash le samedi pour stockage dans le congélateur de Noisy.
- Patrice devra communiquer les différents tarifs de vente à Marie-Christine pour faire l'affichage.

Le 13 septembre :

- L'accueil et le placement commencent dès 6h du matin avec remise aux exposants de la fiche de renseignements. Elle sera récupérée avec le règlement des emplacements à partir de 9h.
- Installation du matériel sur le site, devant la Minute Blonde. Inscrits : Patrice Chotard, Gérard Turpeau, Alain Fy, Jean-Paul Combeau, Jean-Charles David, Gilbert Baranger, Philippe et Marie-Christine Allègre, Laurent Fauveau, Sylvie et Jean-Luc Sauzeau.
- Paiement des emplacements et récupération des inscriptions à partir de 9 h : 3 binômes qui donneront des jetons aux exposants leur permettant d'avoir un café gratuit en échange. Inscrits : Jean-Charles, Jeannette, Sylvie Sauzeau, Gilbert, Gérard et Dominique si besoin.
- Buvette : café à partir de 7h pour les bénévoles et les exposants et préparation des sandwiches : Jean-Charles, Louisette, Yves, Patrice, Marie-Christine, Alain, Jean-Luc.
- L'accès aux toilettes se fera à la Minute Blonde
- Remplir dès 6h le percolateur d'eau pour prendre de l'avance pour faire le café : Patrice
- Apporter affiche B.A. à suspendre au tivolì : Gérard.
- Penser à mettre le gilet fluo B.A + badge BA. Gérard en récupèrera à Noisy pour ceux qui n'en ont pas.

Si d'autres personnes sont disponibles pour aider à la répartition des emplacements ou à la partie restauration, merci de se faire connaître rapidement !

Préparation de l'assemblée générale du 25 septembre

L'AG aura lieu le vendredi 25 septembre 2026 à 18h00 à la salle de la Grange et sera suivie par un repas au tarif de 5€ par personne.

A ce jour, 43 repas réservés et 13 réglés par carte bancaire. Une nouvelle info va être diffusée, avec le menu, pour rappeler l'inscription avant le 15 septembre.

Organisation matérielle :

- Installation de la salle à partir de 16h30 : Jeannette, Gilbert, Jean-Charles, Gérard, Marie-Christine, Michel, Jean-Paul, Patrice, Sylvie et Jean-Luc Sauzeau.
- 6 personnes à l'entrée pour gérer l'émargement, pointer les inscrits au repas, récupérer les chèques, distribuer les jetons : Jeannette, Marie-Christine, Jean-Charles, Pascale, Marcelle et Dominique.
- les personnes inscrites au repas échangeront leur jeton contre un plateau pour récupérer leur repas.

- Personnes pour aider Patrice en cuisine à partir de 16 h : Louissette, Yves, Sylvie S et M. Christine.
- Demander plats gastronomes à la cuisine : Gérard
- Prévoir eau, vin, pain et café.

MENU :

- ✓ Sangria blanche avec mises en bouche : cannelé salé, miniwrap de crudités, tartine de tapenade, brochette de saumon gravlax, farci poitevin et tartelette au bleu
- ✓ Parmentier de confit de canard
- ✓ Salade verte
- ✓ Tartelette aux pommes et sa boule de glace

Dans un souci de préserver l'environnement et d'éviter un apport trop important de déchets, les participants au repas de l'A.G. devront apporter leurs verres, assiettes et couverts.

Organisation administrative :

Les différentes interventions et les documents nécessaires seront préparés par les intervenants :

- Le trésorier donnera les chiffres du bilan financier. Ils seront détaillés dans le compte rendu de l'AG. Georges Pillet, contrôleur aux comptes de notre association sera sollicité pour les valider.
- La parole sera donnée à chaque responsable de section pour faire un bilan (nombre de participants, activités, projets...) et le temps d'intervention ne devra pas dépasser 3 minutes.
- Pour ceux qui seront absents, il sera possible d'envoyer un mail avec les renseignements concernant leur activité, que le président lira à leur place.

Les membres du C.A sont renouvelables tous les ans depuis cette année (voté à l'AG 2025). Les démissionnaires doivent se signaler avant le 25 septembre ainsi que ceux qui souhaitent intégrer le C.A. parmi les membres invités aux réunions (responsables de section non élus) comme d'ailleurs tout adhérent. Des adhérents peuvent également se porter candidat au cours de l'AG.

Le président demande si dans les personnes présentes aux C.A il y a des personnes démissionnaires ou candidates. **Sylvie Capelle, Michel Guitton et Marcelle Gaubert sont candidats.**

Pour rappel, l'élection des membres du bureau se fera à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration avec sa nouvelle composition.

Préparation des 50 ans de Bessines animation

La décision de célébrer l'anniversaire des 50 ans de l'association a été accepté par le C.A. qui a validé les coûts prévisionnels des repas avec location de la salle (39€/personne) et des animations (1000€). Bessines animation participera aux frais de repas pour en diminuer le coût de chaque adhérent présent.

- ✓ La date du dimanche 6 juin 2027 est retenue et la manifestation aura lieu dans la salle du Pélican, avenue de la Rochelle.
- ✓ Le traiteur Chollet à Bessines assurera les repas. Un rendez-vous avec lui sera pris en début d'année prochaine pour finaliser le menu.
- ✓ Un prestidigitateur qui pratique le close up (tours de magie interactifs à la table des convives) et qui effectuera un spectacle de magie a été également retenu.
- ✓ L'animateur Laurent Guichet de All stars va également être sollicité pour de l'animation musicale et son matériel informatique servira à projeter un diaporama de photos étalées sur toutes les années d'activité de B.A.

- ✓ France Rousseau, qui dispose de nombreuses photos, pourra les proposer avec du texte, pour le diaporama. Les fiches déjà existantes concernant l'historique de l'association pourront être aussi complétées. France sera aidé de Patrice, Pascale, Sylvie et Marie-Christine pour travailler sur ce projet.

Un appel est lancé auprès des personnes qui pourraient prêter quelques photos qui seront scannées pour le diaporama. Se signaler par mail : bessines.animation@gmail.com

Les anciens présidents et adhérents seront les bienvenus à cette occasion. Voir comment les contacter.

Questions diverses

- **Sortie en 2027** : on attend les catalogues de 2027 pour trouver des idées.
- Le prochain **concours de belote** aura lieu le samedi 21 novembre. Son organisation sera abordée au prochain C.A. Dans l'immédiat, Gilbert et Dominique vont se rendre à une réunion de plusieurs clubs à Chauray le lundi 7 septembre pour prévoir les dates des prochains concours organisés par ces différentes associations et éviter de programmer plusieurs concours le même jour.
- **Convention d'utilisation des salles communales** : afin d'avoir un suivi quotidien de l'utilisation des salles communales, mises gratuitement à disposition, la mairie a établi une convention avec chaque association leur demandant de respecter certaines consignes de sécurité et de renseigner des informations concernant l'utilisation des salles (activité et nom du responsable, salle utilisée, date et heure d'utilisation de la salle).
Un système d'enregistrement informatisé va être mis en place par B.A à partir d'un smartphone dont les données seront recueillies automatiquement dans un tableau accessible par les services municipaux.
Un qr code sera affiché dans toutes les salles communales utilisées par B.A. pour renseigner ces données.
Afin de mieux expliquer, surtout pour les membres absents de ce conseil d'administration, le fonctionnement mis en place, un mail spécifique à ce sujet va être envoyé à tous les membres du C.A. Et donc à tous les responsables d'activité concernés.

La réunion s'est terminée à 18h45.

Prochain conseil d'administration :

Mercredi 30 septembre 2026 à 17h.

A l'ordre du jour de cette réunion, il y aura l'installation des membres du conseil d'administration élus à l'assemblée générale du 25 septembre et l'élection du bureau.

Dates à retenir pour la saison 2025-2026 :

13 septembre 2026 : vide grenier ; 25 septembre 2026 : assemblée générale de l'association
14 novembre 2026 : rencontre de chorales ou autre ; 21 novembre 2026 : concours de belote

P.J. : convention avec la mairie sur l'utilisation des salles communales et feuille de présence.



**Convention de mise à disposition à titre gratuit des salles
par la commune de Bessines aux Associations Bessinoises**

Entre : La Commune de BESSINES, représentée par son Maire, M. Christophe GUINOT,

Et : L'Association....., représentée par son Président (ou sa présidente), M./Mme,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation des salles communales mises à disposition de l'Association par la Commune, dans le respect des règles de sécurité et des obligations légales applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP).

Article 2 – Conditions d'utilisation

L'Association s'engage à utiliser les salles communales conformément à leur destination et aux activités déclarées. Elle respecte les horaires d'utilisation ainsi que la capacité d'accueil maximale fixés et indiqués préalablement par la Commune. À l'issue de chaque utilisation, elle restitue les locaux dans un état de propreté satisfaisant, veille à l'extinction des éclairages, à la fermeture des ouvrants et signale sans délai à la Commune tous incidents, dysfonctionnements ou dégradations constatés.

Article 3 – Obligations de sécurité

3.1 – Respect des consignes de sécurité

L'Association déclare avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité affichées dans les salles communales. Elle s'engage à les respecter et à les faire respecter par ses adhérents et les participants à ses activités.

3.2 – Téléphone portable du responsable de séance

L'Association s'engage à ce que, pendant toute la durée de ses activités dans les salles communales, le responsable de séance dispose d'un téléphone portable chargé, opérationnel et permettant de joindre les services de secours (15, 17, 18 ou 112).

Ce téléphone devra être immédiatement accessible pendant toute la durée de l'activité et permettre de transmettre sans délai les informations nécessaires aux services d'urgence. Il doit pouvoir assurer une liaison vocale de qualité et une bonne audibilité lors de la communication d'urgence.

En cas de coupure de l'alimentation électrique des locaux, le téléphone devra être suffisamment chargé pour pouvoir être utilisé en cas d'urgence pendant une durée minimale d'1 heure.

3.3 – Désignation d'un responsable de séance

Pour chaque activité, l'Association désigne un responsable de séance ou, en cas d'absence, un remplaçant. Elle consignera dans un registre tenu par l'association et consultable par la Commune si besoin, le nom de la personne désignée. Celui-ci est chargé :

- De veiller au respect des consignes de sécurité ;
- De disposer du téléphone portable mentionné à l'article 3.2 ;
- D'alerter les services de secours en cas d'urgence ;
- De faciliter l'intervention des secours jusqu'à leur arrivée.

3.4 – Affichage des consignes

L'Association veille à ce que les consignes de sécurité affichées dans les locaux communaux demeurent visibles et rappelle, si nécessaire, aux participants les règles à respecter ainsi que l'emplacement des issues de secours.

Article 4 – Responsabilités

4.1 – Responsabilité de l'Association

Pendant les périodes où les locaux sont mis à sa disposition, l'Association est responsable de l'organisation de ses activités et de la sécurité des personnes qu'elle accueille, sans préjudice des obligations qui incombent à la Commune en sa qualité de propriétaire et gestionnaire des locaux. L'Association déclare être titulaire d'un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pouvant résulter de ses activités ainsi que ceux causés par ses adhérents, bénévoles ou

participants. Elle s'engage à maintenir cette assurance pendant toute la durée de la présente convention.

4.2 – Limitation de responsabilité de la Commune

La Commune ne pourra être tenue responsable en cas d'incident ou d'accident résultant :

- Du **non-respect des consignes de sécurité** par l'Association ou ses adhérents.
- Du **dépassement de la capacité d'accueil** des salles communales.

Article 5 – Suspension ou résiliation

La Commune se réserve le droit de **suspendre ou résilier** l'accès aux salles communales, sans préavis, en cas de manquement grave mettant en danger la sécurité des personnes, notamment :

- L'absence d'un téléphone portable en état de fonctionnement permettant de joindre les services de secours.
- Le non-respect des consignes de sécurité ou des règles applicables aux ERP.

Article 6 – Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pendant toute la durée de la mise à disposition des salles communales à l'association susnommée.

Article 7 – Dispositions diverses

7.1 – Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

7.2 – Litiges

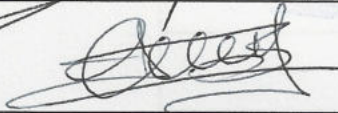
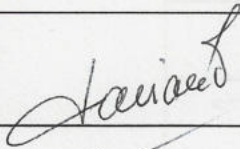
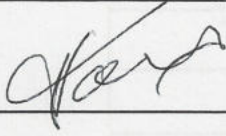
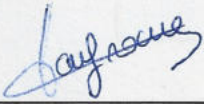
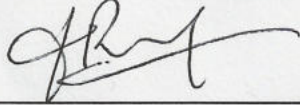
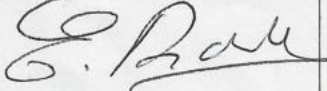
En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal administratif compétent sera saisi.

Fait à Bessines, le 20 juillet 2026

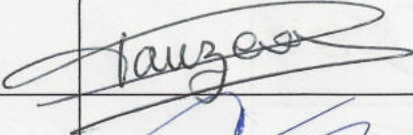
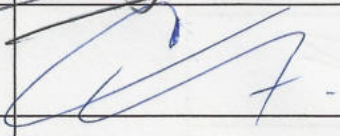
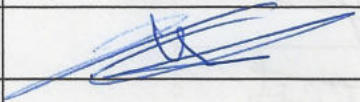
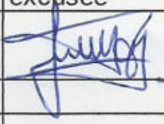
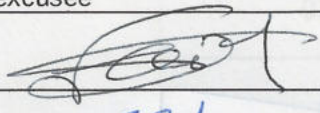
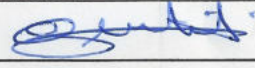
Pour l'Association :

Pour la Commune de BESSINES :

**Feuille de présence : réunion du 3 septembre
2026**

ALLEGRE	Marie-Christine	
BARANGER	Gilbert	
BARANGER	Jeannette	
BLANCHE	André	
BONNET	Michel	
COMBEAU	Jean-Paul	
DAVIAUD	Louissette	
DAVID	Jean-Charles	
DROCHON	Guillaume	
FAUVEAU	Laurent	
FY	Alain	
GOUSSEAU	Yves	
JAMIN	Jacques	excusé
LAGRANGE	Sylvie	
CHOTARD	Patrice	
ROUSSEAU	France	
ROY	Etiennette	

Feuille de présence : réunion du 3 septembre 2026

SAUZEAU	Sylvie	
TURPEAU	Gérard	
BOBINEAU	Thierry	excusé
NOYE	Dominique	
HU	Pascale	excusée
GUITTON	Michel	
Membres invités		
BARRE	Annie	
CAPELLE	Sylvie	excusée
FAITY	Sylvie	
GADIOU	Christian	
GABOREAU	Isabelle	excusée
GAUBERT	Marcelle	excusée
GENTILI	Laetitia	
PELLE	Cyril	
PRUNIER	Christiane	
VERDIER	Manuella	
BENOIST	Marie-Charlotte	
DASSONNEVILLE	Cassandre	
ROY	Jeannie	